

Confirmation de date de saisine

Non confirmation provisoire du U.S Department of Homeland Security (DHS TNC)

Numéro de vérification du cas E-Verify:

Nom de l'employé(e):

Votre employeur a saisi DHS de votre cas E-Verify suite à votre décision de contester (prendre des mesures pour résoudre) une non confirmation provisoire de DHS (DHS TNC). Ce document confirme que DHS a été saisi de votre cas.

Ce que vous devez faire

Appelez DHS **dans les 8 jours travaillés par les agences fédérales**, au plus tard le (DD/MM/YYYY), pour commencer la résolution du DHS TNC. Si vous n'avez pas reçu de la part de votre employeur l'avis de mesure supplémentaire relatif au DHS TNC, contactez votre employeur afin d'obtenir immédiatement cet avis.

L'avis de mesure supplémentaire relatif au DHS TNC comprend des renseignements sur votre cas E-Verify et sur les documents dont vous devrez vous munir quand vous contacterez DHS. Vous devrez disposer de l'avis de mesure supplémentaire relatif au DHS TNC lorsque vous contacterez DHS.

Si vous ne prenez aucune mesure **dans les 8 travaillés par les agences fédérales**, au plus tard le (DD/MM/YYYY), une non confirmation finale sera émise et votre employeur pourra mettre fin à votre contrat de travail. Les employeurs doivent vous permettre de contester un DHS TNC et ils ne peuvent pas tenter une action préjudiciable à votre encontre à cause d'un DHS TNC pendant que vous contestez ce dernier et que votre cas E-Verify est en instance.

Pour obtenir plus d'informations

Pour toute question concernant les démarches à entreprendre, contactez E-Verify au 888-897-7781 (téléimprimeur : 877-875-6028) ou envoyez un courriel à EVerify@dhs.gov. Demandez un interprète au représentant du service à la clientèle d'E-Verify pour une assistance dans une langue autre que l'anglais. Pour plus d'informations sur E-Verify, ainsi que sur nos pratiques en matière de confidentialité et les règles du programme, veuillez consulter le site Web consacré à E-Verify à www.dhs.gov/E-Verify.